

Se déplacer en sécurité sur toitures

TRAVAIL EN HAUTEUR, PAS LE DROIT A L'ERREUR

Objectifs

- Présentation et utilisation du matériel de protection individuel (EPI) spécifique au travail en hauteur (pose de protections collectives / sécurisation individuelle temporaire).
- Cadre législatif en matière de protections collectives et individuelles.
- Sensibilisation du personnel aux responsabilités (civiles/pénales) et aux contraintes inhérentes à l'activité.
- Accès, progression et positionnement au poste de travail en sécurité, avec matériel de protection individuel adapté (**système maintien au travail et/ou anti-chutes**).

Public Visé

Toutes personnes ayant à réaliser des travaux en hauteur ou des opérations de maintenance sur toitures nécessitant le port d'EPI contre les chutes de hauteur et de maintien au travail, avec mise en place de ligne de vie à corde (horizontale et verticale) et recherche de points d'amarrages provisoires.

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

- Etre âgé(e) de plus de 18 ans.
- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.
- Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.

Parcours pédagogique

THEORIE

- Risques, réglementation et responsabilités du travail en hauteur.
 - a) Statistiques
 - b) Analyse des risques du travail en hauteur (environnement professionnel, météorologie...)
 - c) Réglementation législative en matière d'équipement de protection collective et individuel.
 - d) Partage des responsabilités.
- Conditions d'utilisation des EPI.
 - a) Contraintes physiques et techniques (facteur de chute, tirant d'air, force de choc, syndrome du harnais)
 - b) Présentation du matériel EPI et conditions d'utilisation par rapport aux équipements de protections collectifs.
 - c) Sensibilisation à la vérification, au stockage et à l'entretien des EPI.

PRATIQUE

- a) Balisage de chantier et protection
- b) Présentation et réglage des EPI (anti-chutes et maintien au travail):
 - Harnais: présentation technique, réglage
 - Casque de protection avec jugulaire
 - Cordes de travail et systèmes de protection adaptés (type «protège-cordes»)
 - Connecteurs
 - Longes double anti-chutes avec absorbeur d'énergie
 - Liaisons anti-chutes: anti-chutes à rappel automatique, anti-chutes mobiles (corde et câble), caractéristiques et résistance, choix du dispositif en fonction de la spécificité technique de l'intervention.
 - Systèmes de déplacement et de maintien au poste de travail (descendeurs auto bloquant, longues réglables)
 - Amarrages (temporaires: type EN795): choix du dispositif, mise en place, précautions à prendre
- c) Accès au poste de travail, déplacements sur lignes de vie, progression en sécurité sur ancrages existants.
- d) Ecole de nœuds simples
- e) Mise en place d'amarrages provisoires sur supports d'ancrages (anneaux de sangles EN 795)
- f) Mise en place et utilisation de dispositifs anti-chutes à rappel automatique (sangle et câble)
- g) Mise en place et déplacements sur ligne de vie provisoire en corde (horizontale et verticale)
- h) Accès et positionnement au poste de travail avec mise en place d'un système de maintien au travail (autobloquant) couplé à un système d'arrêt des chutes avec absorbeur d'énergie (anti-chutes à rappel automatique ou anti-chutes mobile à corde)
- i) Sensibilisation à la conduite à tenir en cas de suspension prolongée accidentelle dans le harnais.
- j) Démonstration d'une procédure de sauvetage victime.

Les + métier

SUD FORMATION BBM - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73650058865

Obligation d'information à l'utilisation des EPI antichute (Harnais) : article R4323-104 du code du travail. C'est le moment pour l'employeur de transmettre les consignes d'utilisation et d'informer des risques liés à l'utilisation des harnais, longes, antichute. C'est aussi le moment d'informer des conditions d'usure, d'entretien et de stockage. + Obligation de formation à l'utilisation des EPI antichute : article R4323-106. Cette formation doit comporter un entraînement au port de l'EPI. La formation doit être adaptée aux conditions de l'entreprise : toitures, structures, pylônes, éolienne, spectacles, etc. Formations EPI

Objectifs pédagogiques

- Présentation et utilisation du matériel de protection individuel (EPI) spécifique au travail en hauteur (pose de protections collectives / sécurisation individuelle temporaire).
- Cadre législatif en matière de protections collectives et individuelles.
- Sensibilisation du personnel aux responsabilités (civiles/pénales) et aux contraintes inhérentes à l'activité.
- Accès, progression et positionnement au poste de travail en sécurité, avec matériel de protection individuel adapté (système maintien au travail et/ou anti-chutes).

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation principalement axée sur des travaux pratiques et des mises en situation permettant d'acquérir la méthode et les bonnes pratiques.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques concernant les conditions d'utilisation du harnais dans différentes situations de travail est réalisée en fin de formation sur la base de QCM et d'exercices pratiques en vue d'une Autorisation de travail en hauteur avec des EPI antichute, qui sera remise par l'employeur sur la base de l'avis formulé par le formateur. - Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Modalités d'Accessibilité

Se reporter sur notre site internet www.sudformationbbm.com à l'onglet "accessibilité".

Effectif

10



Contactez-nous !

Guillaume BERGALET

Tél. : 0632495887

Mail : contact@sudformationbbm.com